

Nous sommes là pour vous aider

21



cerfa

n° 11527*03

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

☒ Madame

☐ Monsieur

Votre nom (de naissance): SALOMON

Votre nom d'usage (ex. nom d'épouse) BONNET

Vos prénoms : Florence

Votre date et lieu de naissance : 10/8/04 à ANGOULEME (Charente)

Votre profession : Retraitée

Votre adresse : 200 Rue des Buernes

Code postal 16560 Commune: VILLEJOUBERT

Pays: France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☐ non ☒

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

J'étais secrétaire de mairie depuis 1982, et en poste à AUSSAC VADALLE depuis environ 11 ans, quand Gérard LIOT a été élu maire de la commune en juin 1995. (sans avoir exercé précédemment de mandat municipal).

Quelques jours après son installation, mes collègues et moi étions conviés à une petite réunion de prime abord sympathique, mais au cours de laquelle, il nous a bien rappelé et précisé que nous avions des devoirs de réserve et de discrétion. J'en fus étonnée...

Au début, un ou deux appels téléphoniques au bureau pour savoir si tout allait bien. Puis la cadence s'est accélérée, mais surtout pour savoir si telle ou telle tâche était effectuée, et si cela ne l'était pas : pourquoi ? (dans ce métier qu'il ne connaissait pas, il y a des aléas, et tout ne se déroule pas toujours comme on le souhaite).

Malgré tout, il était de plus en plus intrusif et méfiant, jusqu'à ce qu'il me dise que c'était lui qui fixait les priorités - une manière de me faire comprendre que je ne savais pas exercer mon rôle.

Evidemment, cela posait problèmes avec les autres administrations, qui elles ont des impératifs.

J'étais également "surveillé" en permanence par son adjoint, au cas où j'aurais pris une quelconque initiative dans le travail.

Ce manque de confiance, ces pressions ce stress permanent, étaient devenus trop anxiogènes pour moi ; d'où le début des traitements antidépresseurs et anxiolytiques.

Pièce à joindre :

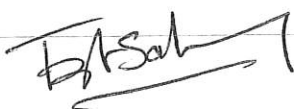
- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Thierry BONNET certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Villejeux Le 15.02.2023

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Hors, j'ai commencé à chercher une mutation dans les 3 à 4 mois qui (2) ont suivis, car aller travailler dans ces conditions et ce climat était malsain. J'avais la crainte qu'il y ait des micros de surveillance.

En plein hiver, le chauffage était le soir - sur ordre du magistrat - par l'employée affectée au ménage, et je le remettais en marche en arrivant. Je l'ai signalé au maire, et ajouter que les employés n'étaient pas du bétail, ce à quoi il m'a répondu : "Je ne te prends pas pour une vache". C'était odieux et lui était odieux, tellement bouffi de suffisance. Cela était devenu insupportable et j'ai même envisagé de mettre fin à mes jours pour me sortir de cette situation, mais j'avais une enfant de kans et elle ne méritait pas cela.

Enfin, j'ai eut le bout du tunnel lors de la création d'un poste au sein d'une petite structure, avec un faible nombre d'heures de travail hebdomadaires (4h au lieu de 18h). Tant pis, j'aurai une grosse perte de revenus, mais ma santé mentale, et ma famille était en jeu. Le choix a été vite fait.

Quand j'ai annoncé à G. LIOT que je souhaitai quitter mon poste, il a essayé de m'intimider en invoquant qu'il pourrait n'accepter ma demande de mutation qu'à la fin du délai légal, ou même la refuser. De ce fait, j'ai présenté ma démission, et je suis partie le 1er Juin 1996. Ce qui me nuire, est de savoir que plusieurs secrétaires de mairie - principalement des femmes - sont parties pour les mêmes raisons. Bien d'autres employés de cette collectivité ont subi ou subissent les mêmes traitements, voire bien plus perçus encore.

Il est difficile de faire comprendre et admettre le harcèlement moral au travail, surtout dans des petites structures rurales, où tous ont le sentiment que l'ambiance y est bienveillante et en parfaite confiance, c'est bien sur la majorité des cas.

Toutefois, à AUSSAC-VADALLE, depuis Juin 1995, c'est loin d'être le cas. Sans doute fait-il partie de ces personnes pour qui obtenir la moindre once "pouvoir permet de pouvoir tout mépriser",

T. Saluy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 041116101024 Nationalité Française

SF Nom : SALOMON
Epouse : BONNET
Prénom(s) : FLORENCE

Sexe : F Né(e) le : 08.04.1960

Date de naissance : ANGOULÈME (16)

Signature du titulaire :

IDFRASALOMON<<<<<<<<<<<<<<<<<<<161240
0411161010247FLORENCE<<<<<<6004088FO

Adresse : **LES BERNES**
VILLEJOBERT (16)

Carte valable jusqu'au : **25.11.2014**
délivrée le : **26.11.2004**
par : **PRÉFECTURE DE LA CHARENTE (16)**
Signature de l'autorité : 

